



COMMUNE D'ORTAFFA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
066-216601294-20160121-2016-05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/01/2016
Publication : 26/01/2016

N° 2016 - 5

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 21 janvier 2016

Date de la convocation : 14/01/2016

L'an deux mille seize et le ving et un janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, C. CHAPRON, J.MALLEA, J.BALLANEDA N.ARNOUX, L.AUCHERE, M.BAIGES, A. CALLS, A.DABASSE, X.LOUGARRE, J.TUBERT, J.M.VIDAL,

Absents excusés : D.FIGUERES (procuration J.MALLEA), G.LAFONT (procuration L.AUCHERE)

Secrétaire de séance : J.M.VIDAL

**APPROBATION DU PROJET DE TRAITE DE CONCESSION
DE LA ZAC LES ESCOUMELLES ET AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE TRAITE AVEC
L'AMENAGEUR SAS ANGELOTTI MOREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-2, R.300-1 et L.311-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 février approuvant le lancement des études préalables à la création de la ZAC et les modalités de la concertation,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 juillet 2014 relative au bilan de la concertation,
Vu l'avis de l'Autorité Environnementale du 01 octobre 2014,
Vu l'arrêté du 05 décembre 2014 relatif à la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 février 2015 relative au bilan de la mise à disposition de l'Etude d'Impact de la ZAC et de l'avis de l'Autorité Environnementale,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 février 2015 approuvant le dossier de création de la ZAC « Les Escoumelles »
Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 février 2015 approuvant le choix de la concession d'aménagement comme technique de mise en œuvre de la ZAC « Les Escoumelles » et lançant la procédure de mise en concurrence,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 février 2015 constituant la commission spécifique à la consultation pour la concession d'aménagement de la ZAC « Les Escoumelles »
Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2015 désignant la SAS AM en tant que concessionnaire de la ZAC « Les Escoumelles »

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de cette dernière délibération, le Conseil Municipal, a qui a été présenté l'ensemble des éléments

nécessaires à la désignation d'un concessionnaire, lui a donné pouvoir de signer tout document relatif à la concession d'aménagement. Toutefois, il ne lui a pas été donné expressément pouvoir de signer le Traité de Concession avec la SAS AM. De même, le Conseil Municipal n'a pas expressément approuvé le projet de Traité de concession.

En ce sens, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal, faisant suite à sa délibération du 29 septembre 2015 désignant la SAS AM en tant que concessionnaire de la ZAC, d'approuver le projet de Traité de concession d'aménagement, et, de l'autoriser à signer ledit Traité de concession, ainsi que tous documents relatifs à ladite concession d'aménagement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
· **APPROUVE** le Traité de concession d'aménagement.
· **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Traité de concession d'aménagement et tous documents relatifs à cette concession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

